



Réaction de la FFEC à la décision du Président de la République de réouverture normale des crèches et micro-crèches à compter du 22 juin 2020

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 14 juin 2020 – la Fédération des Entreprises de Crèches (FFEC) se félicite de la réouverture des crèches et micro-crèches à compter du 22 juin et demande un plan de relance pour les crèches et les micro-crèches.

« Dès demain, en hexagone comme en Outre-mer, les crèches, les écoles, les collèges se prépareront à accueillir à partir du 22 juin tous les élèves, de manière obligatoire et selon les règles de présence normale. »

Emmanuel Macron, Allocution du 14 juin 2020

La FFEC salue l'annonce du Président de la République de réouverture normale des crèches et micro-crèches

Alors que les dernières études scientifiques démontraient la faible contagiosité des enfants au Covid-19, alors que de nombreux établissements ont été contraint de prioriser des enfants la semaine du 8 juin, **la FFEC se félicite que les familles aient enfin une date de retour pour l'accueil de leur enfants** dans les crèches et micro-crèches.

La FFEC demande la publication d'un guide national de la phase 3 du déconfinement dans la Petite Enfance

Pour que les 1 900 établissements de crèches et micro-crèches de la FFEC se préparent dès demain au retour à la pleine activité pour les 49 000 places de crèches et les 20 000 salariés qui accueilleront les enfants chaque jour, **la FFEC appelle le Gouvernement à publier le plus rapidement possible les précisions nécessaires aux conditions sanitaires qui devront continuer à être respectées malgré tout.**

La FFEC souhaite notamment connaître les mesures de protection des salariés qui continueront à être en vigueur (port du masque), les consignes de nettoyage des locaux et du matériel et enfin la possibilité pour tous les doudous d'accompagner les enfants entre leurs domiciles et leurs lieux d'accueil.

La FFEC demande à nouveau un plan de relance pour les crèches et micro-crèches

La France compte actuellement 446 000 places de crèches pour 2,2 millions d'enfants de moins de 3 ans. A date, **il manque environ 230 000 places de crèches en France!**

En plus d'être un frein au développement économique d'une société, le manque de solution d'accueil des jeunes enfants agit aussi comme un catalyseur d'inégalités :

- inégalités de sexes, en écartant bien davantage les mères que les pères de l'emploi (48% des mères sans emploi indiquaient être limitées dans leur recherche d'emploi en raison d'un problème de gardeⁱⁱ).
- inégalité des chances dès le plus jeune âge : les 1000 premiers jours de l'enfant, de sa naissance à ses 3 ans, sont décisifs non seulement pour le développement de l'enfant mais aussi pour la santé globale de l'adulte qu'il deviendra. C'est sur ces 1000 premiers jours que se jouent souvent les premières inégalités de langage et de socialisationⁱⁱⁱ.

Pour la FFEC, investir dans les 1000 premiers jours doit être une priorité nationale et européenne.

La FFEC porte des solutions pragmatiques : pour le bien-être des professionnels des crèches, sortir de la logique de paiement à l'heure d'accueil effectif ; publier les décrets de simplification des normes ; étendre le Crédit d'impôt dont bénéficient les employeurs qui réservent des places de crèches pour leurs salariés aux Indépendants, professions libérales et autoentrepreneurs et enfin lutter contre la destruction de places de crèches PSU en offrant aux familles qui n'ont pas de place crèches réservées par leur employeur ou leur mairie, des places selon une tarification PAJE, identique à celle pratiquée dans les micro-crèches.



Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale
06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creches.com

A propos de la FFEC :

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de crèche réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 600 entreprises adhérentes représentant 1 900 établissements, soit plus de 49 000 places de crèches en France et employant 20 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.

ⁱ Haut Conseil à la Famille :

http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/mise_en_forme_OK_HCFEA_Synthese_accueil_des_enfants_de_moins_de_trois_ans.pdf

ⁱⁱ EY France. (Novembre 2019). 1^{er} Baromètre Économique de la Petite Enfance. Page 20. Consultable à l'adresse <https://ff-entreprises-creches.com/wp-content/uploads/2020/01/2019-11-1er-baro-eco-petite-enfance-.pdf>

ⁱⁱⁱ Source : Inégalités socioéconomiques dans le développement langagier et moteur des enfants à 2 ans, Elfe 2018